



## TARIFS CONSULTATIONS 2023

Pour les actes non tarifés, vous trouverez ci-après une liste non exhaustive des honoraires pratiqués par l'Office.

### Droit immobilier

Avis de valeur (bien à usage d'habitation)	200 € TTC
Avis de valeur (bien commercial, professionnel ou immeuble de rapport)	400 € TTC
Avis de valeur (bien industriel)	Sur devis
Négociation immobilière	Voir ci-dessous
Gestion locative	8,40% TTC sur chaque somme encaissée
Compromis ou promesse de vente (maison)	240 € TTC
Compromis ou promesse de vente (lot de copropriété)	340 € TTC
Compromis ou promesse de vente (bien industriel)	Sur devis avec 840 € TTC minimum
Convention de substitution d'une société	120 € TTC
Convention de remise anticipé de clés	120 € TTC
Convention de pacte de préférence	600 € TTC
Dépôt de pièces de lotissement	960 € TTC
Dépôt de pièces VEFA	1800 € TTC
Prêt à usage (commodat)	0,6 % TTC sur la valeur du bien avec un minimum de 720 € TTC

Nathalie COUTEAU  
Marie NUNS-AMOUREUX  
Clotilde DEBERT-FOSSAERT  
Jean-François VITSE  
Adeline SEGUIN  
Camille THOOR

*Notaires associés*

Philippe THOOR  
Anne-Gaëlle MOS  
Blandine HAVART

*Notaires*

### Droit de la famille

Convention de quasi-usufruit	2 % TTC sur le montant de la créance avec un minimum de 720 € TTC
Déclaration option du conjoint survivant	36 € TTC
Déclaration de revenus (IR, IFI)	200 € TTC / déclaration
Dépôt d'envoi en possession	600 € TTC
Dépôt jugement de divorce	300 € TTC
Encaissement des loyers, fermages	8,40 % TTC
Établissement schéma liquidatif (hors succession et en dehors d'un acte de liquidation-partage régularisé)	200 € TTC
Etablissement schéma liquidatif successoral	1,5 % TTC de l'actif brut, avec un minimum de 200 € TTC
Forfait changement de régime matrimonial	1500 € TTC <sup>2</sup>
Paiement des factures après décès dues par les héritiers	120 € TTC par héritier avec un minimum de 720 € TTC / succession
Renonciation à succession + dossier procurations et domaine	120 € TTC / heure
Résiliation d'abonnement ou contrat	30 € TTC / contrat
Solde de tout compte employé de maison CESU	600 € TTC / employé
Testament olographe	150 € TTC

Suivez-nous sur :



[flandres-littoral.notaires.fr](http://flandres-littoral.notaires.fr)

*Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial*

Successesurs de Me ALLEMES-ROSE-VANSTEENBERGHE-PROUVOST-DELEMAZURE-VEVE

BUREAUX PERMANENTS : BERGUES - Me NUNS-AMOUREUX / HONDSCHOOTE - Me THOOR et Me DEBERT-FOSSAERT

DUNKERQUE 03 28 66 90 14 + / BERGUES 03 28 68 60 22 + / HONDSCHOOTE 03 28 68 30 15 +

A DUNKERQUE PARKING DANS L'IMMEUBLE - ETUDE FERMEE LE SAMEDI



Démarches bancaires	200 € TTC / démarche
Formalités Assurance-Vie	200 € TTC / démarche
Formalités et établissement du décompte liés aux indemnisations du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante	1 200 € TTC

## Droit des affaires

Compromis cession de fonds de commerce / de droit au bail commercial / de parts	340 € TTC
Cession de fonds de commerce	2,5% TTC du prix de cession <sup>3</sup>
Cession de droit au bail commercial	
Cession de parts sociales	
Statuts de Société Civile Forfait	2000 € TTC <sup>2</sup>
Statuts de sociétés Commerciales ou Agricoles	2000 € TTC <sup>2</sup>
Modification des statuts de société	600 € TTC
Dissolution de société Forfait	2000 € TTC <sup>2</sup>
Bail commercial	1 mois de loyer HT <sup>4</sup>
Pacte Dutreil	1000 € TTC
Dépôt formulaire M'BE simple	150 € TTC + frais de Greffe
Dépôt formulaire M'BE + formulaire M3	240 € TTC + frais de Greffe

**Nathalie COUTEAU**  
**Marie NUNS-AMOUREUX**  
**Clotilde DEBERT-FOSSAERT**  
**Jean-François VITSE**  
**Adeline SEGUIN**  
**Camille THOOR**

*Notaires associés*

**Philippe THOOR**  
**Anne-Gaëlle MOS**  
**Blandine HAVART**

*Notaires*

## Divers

Procuration sous seings privés	36 € TTC / procuration
Procès-verbal d'assemblée générale	60 € TTC / AG

### <sup>1</sup> Emolument de partage amiable :

De 0 à 6.500 €	5,9172 % TTC
De 6.500 à 17.000 €	2,4408 % TTC ajouter 225,966 €
De 17.000 à 60.000 €	1,6272 % TTC ajouter 364,278 €
Plus de 60.000 €	1,017 % TTC ajouter 608,358

<sup>2</sup> comprend tous les frais légaux

<sup>3</sup> avec un minimum de 1.200 € TTC

<sup>4</sup> avec un minimum de 1.000 € TTC

-> Taux de la TVA en vigueur : 20%

**En ce non compris, les éventuels débours, droits et taxes (sauf TVA)**

**Pour toute prestation ne figurant pas ci-dessus, merci de vous renseigner auprès de votre notaire.**

\*\*\*\*\*

Les consultations « sous réserve qu'elles soient détachables des prestations figurant sur la liste de l'article R444-3 » sont dans le secteur libéralisé depuis le 1er mars 2016. Sont notamment rémunérées, conformément à l'alinéa précédent, les consultations données par les notaires. Dans tous les cas, le client doit être préalablement averti par écrit du caractère onéreux de la prestation de services et du montant estimé ou du mode de calcul de la rémunération à prévoir.

\*\*\*\*\*

Suivez-nous sur :



[flandres-littoral.notaires.fr](http://flandres-littoral.notaires.fr)

*Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial*

Successes de Me ALLEMES-ROSE-VANSTEENBERGHE-PROUVOST-DELEMAZURE-VEVE

BUREAUX PERMANENTS : BERGUES - Me NUNS-AMOUREUX / HONDSCHOOTE - Me THOOR et Me DEBERT-FOSSAERT

DUNKERQUE 03 28 66 90 14 + / BERGUES 03 28 68 60 22 + / HONDSCHOOTE 03 28 68 30 15 +

A DUNKERQUE PARKING DANS L'IMMEUBLE - ETUDE FERMEE LE SAMEDI